

Communes concernées

Chamoson, Collonges, Trient, Dorénaz, Evionnaz, Finhaut, Fully, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Saillon, Salvan, Saxon, Vernayaz

Population (au 31.12.2022)

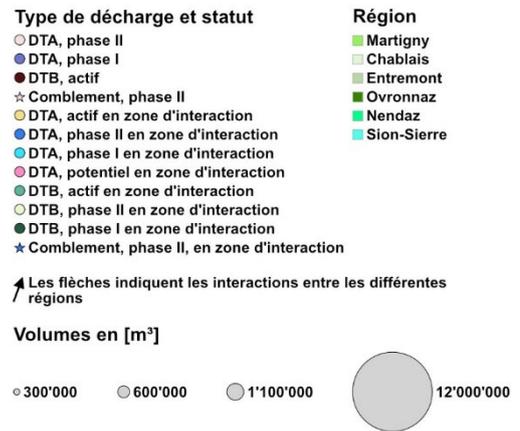
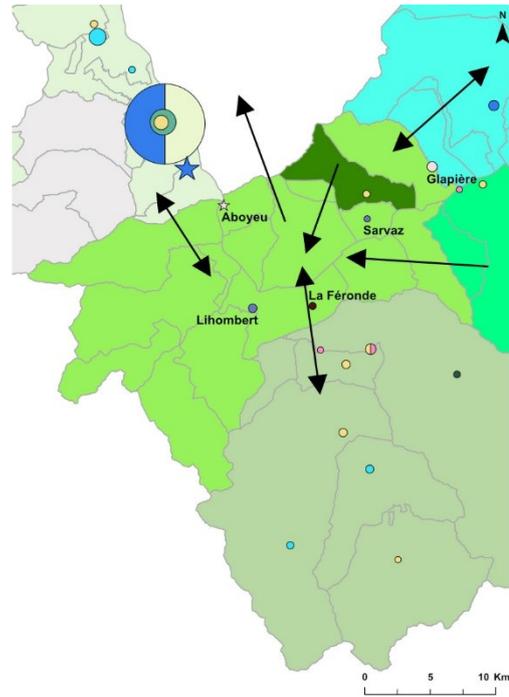
56'866 habitants

Production annuelle moyenne (calculée sur la période 2017-2022)¹²

- m³/an

Production annuelle moyenne par habitant

- m³/hab/an



Aucune décharge de type A en activité

Projets de DTA et comblement en phase II

Nom		Glapière	Aboyeu
Volume estimé [m³]		425'000	600'000
Probabilité de réalisation¹³		Elevée	Elevée
Durabilité¹⁴	B	9 ans	13 ans
	H	4 ans	6 ans

¹² Selon les décharges existantes sur le territoire concerné.

¹³ La probabilité est catégorisée selon les termes suivants : Réalisée, Elevée, Forte, Moyenne, Faible, Très faible. cf. chapitre y relatif.

¹⁴ La durabilité est mesurée selon deux scénarios : Bas : 0.8 m³/hab/an ; Haut : 2 m³/hab/an. Elle est considérée pour chaque décharge, indépendamment les unes des autres.

Projets de DTA en phase I

Nom	Lihombert	Sarvaz
Volume estimé [m ³]	277'000	358'000
Probabilité de réalisation	Forte	Très faible

Viabilité des projets

Actuellement, la région de **Martigny** ne compte aucune décharge de type A en activité. Néanmoins, le secteur connaît plusieurs projets en cours.

En effet, celui de la Glapière (Chamoson) est en cours de traitement auprès des autorités cantonales pour l'étape de l'autorisation de construire et d'aménager. Le site de l'Aboyeu (Collonges) pourra absorber jusqu'à 600'000 m³. Il ne s'agit pas d'une décharge, mais d'un site de comblement de sites de prélèvement de matériaux. Son activation dépend néanmoins de la phase d'extraction de ce site qui a obtenu une autorisation de construire en date du 11 août 2022. Le démarrage des travaux a suivi en septembre 2022. Le comblement est prévu cinq ans après le début de l'exploitation, soit a priori dans le courant de l'année 2027. Il peut néanmoins déjà être retiré du PDc car l'autorisation a été octroyée.

Un autre projet, celui de Lihombert (Martigny), est inscrit au PDc. Il est actuellement en consultation auprès de la Confédération en vue d'obtenir le statut de coordination réglée. Le projet pourrait voir le jour à l'horizon 2027 avec un scénario de déroulement des procédures très optimiste. Enfin, le projet de La Sarvaz (Saillon) est également inscrit au PDc, en catégorie *information préalable*, bien que la réalisation de ce site semble être complexe. Le développement territorial qu'a connu la commune depuis l'inscription de ce site au PDc est tel qu'il se trouve à proximité de zones d'habitation, difficilement compatible avec une telle activité. De plus, il se situe dans un périmètre de protection des eaux souterraines. Il sera donc retiré du PDc, mais réservé pour les grands projets d'infrastructures. Cette opportunité sera ensuite discutée entre les services constructeurs et la commune¹⁵ et devra être évaluée en regard du potentiel naturel du site.

Aucun autre site potentiel n'est connu à ce jour pour le secteur Martigny.

Interactions

Cette région, quasi limitrophe du canton de Vaud, a comme la région du Chablais de nombreux échanges avec le canton voisin. Elle est une région davantage exportatrice de déchets, selon les disponibilités, les projets et les coûts de mise en décharge.

Les régions de l'Entremont, du Chablais, d'Ovronnaz (notamment les villages de plaine, tels que Leytron), de Nendaz et de Sion-Sierre entretiennent également des interactions avec la région de Martigny. L'Entremont, Ovronnaz et Nendaz seront davantage importatrice qu'exportatrice au vu de la topographie de ces régions. Au contraire, les échanges avec le Chablais et la région Sion-Sierre vont dépendre des sites de dépôts définitifs en activité et des coûts de mise en décharge.

¹⁵ cf. chapitre concernant les chantiers extraordinaires.

Mesures

		HORIZON DE TEMPS¹⁶	ENTITÉ RESPONSABLE
DTA_02_1	Mise en place des moyens nécessaires pour que l'octroi de l'autorisation de construire, d'aménager et d'exploiter la décharge de la Glapière puisse être finalisé dans un horizon de temps inférieur à 2 ans.	Court terme	Canton / Commune
DTA_02_2	Mise en place des moyens nécessaires pour que l'homologation du PAZ et l'octroi de l'autorisation de construire, d'aménager et d'exploiter la décharge Li-hombert puisse être dans un horizon de temps inférieur à 5 ans.	Court à moyen terme	Canton / Commune
DTA_02_3	Retirer le site de La Sarvaz du PDc afin de le réserver pour des grands projets d'infrastructures.	Court terme	Canton / Commune
DTA_02_4	Retirer le site de l'Aboyeu du PDc.	Court terme	Canton / Commune

¹⁶ Les horizons de temps sont catégorisés comme suit : Court terme : < 2 ans ; Moyen terme : > 2 ans et < 5 ans ; Long terme : > 5 ans.